L'ABEILLE.

GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT
IMPRIMÉE PAR JEROME BAYON.

Il faut se RÉUNIR pour conserver.

MERCREDI MATIN, 26 SEPTEMBRE 1835.

La somme que coûtera la construction du Chemin à coulisses entre la Nouvelle-Orléans et Nashville est calculée à $10,063,548. La distance entre ces deux points est de 275 1-4 milles; c'est-à-dire que, l'un dans l'autre, la dépense à faire pour chaque mille de ce chemin s'élèvera à la somme de $37,504 41 1-2.

Nous apprenons de Boston, que le nommé Ruiz, trouvé coupable de piraterie, et condamné à mort, a été pendu dans la cour de la prison de cette ville. Le président a deux fois fait suspendre l'exécution de sa sentence, à cause des soupçons que l'on avait sur l'état de démence qu'il montrait, mais un jury de médecins ayant prononcé qu'il avait toute sa raison, la sentence a été mise à exécution.

SINISTRES.

(Extrait du journal du navire *Oceane*, capitaine Brige, parti de la Nouvelle-Orléans pour New York avec un chargement de plomb et de tabac. " Par le travers des double-Headed Shot Keys, nous fûmes assaillis par un violent coup de vent qui commença à souffler de la partie du N. E., un coup de mer nous enleva notre beaupré, et presqu'au même moment nous perdîmes notre petit foc et notre grand hunier. Déjà le vent qui avait passé à l'Est nous avait tellement jetté sur les côtes de la Floride que nous nous trouvions déjà dans les eaux blanches des récifs, lorsque le vent, passant subitement à l'ouest, nous rejetta dans le courant du golfe. Un coup de mer nous frappant par la *hanche de bâbord* nous emporta le gouvernail et la roue. Depuis le 15 jusqu'au 20 le navire fut en proie aux vents et aux flots, enfin, le temps s'étant un peu éclairci, nous eûmes une observation qui nous plaçait par lat. 30 32 N. et long 79 45 O. Ayant réussi à construire un gouvernail, nous fîmes route pour Charleston où nous sommes arrivés coulant bas.

Le brick Alexandria, parti de Boston pour la Nouvelle Orléans, avec une cargaison de chaux et de maquereaux, s'est perdu le 24 à 4 heures A.M. sur *Elbow Keys*, Aussitôt que le navire eut touché, la chaux s'enflamma. On a réussi à sauver seulement quelques barrils de maquereaux endommagés, le gréement et les voiles, qui ont été expédiés pour Nassau N. P.

LEVEE DES 6e. ET 7e. DISTRICTS.

Depuis trois mois et plus, l'ordonnance relative à la construction d'une nouvelle levée en face du 7e. district repose soigneusement dans le portefeuille du secrétaire du Conseil, nonobstant les nombreux efforts entrepris par les *Aldermen* Berry, Baldwin, Gaïchnié et Caldwell pour l'en faire sortir. Dix fois consacrée à l'ordre spécial du jour, elle a pu trouver la chance de mettre le bout du nez hors de son étroite et moelleuse prison, et dix fois une maudite motion d'ajournement la force *subito* à rentrer dans son gîte; semblable au limaçon qu'un moment d'imprudence a fait quitter son cachot obscur et ambulant et que l'approche d'un ennemi dangereux oblige à s'y incarcérer de nouveau.

L'ordonnance de la levée aurait elle le sort de ce coquillage, et les membres du Conseil se décideront-ils à la fin à statuer sur un objet qui nous semble de la plus haute importance!

Le port de la Nouvelle-Orléans pour ce qui a rapport au 6e. district et à la banlieue supérieure, se trouve depuis longtems dans l'état le plus déplorable; dans le premier endroit, surtout, où l'imminente batture qui s'avance en dehors de la levée actuelle, et qui s'augmente d'année en année par la crue périodique du fleuve et par sa hausse par les dépôts considérables de matières immondes qu'elle y accumule sans cesse, rend presqu'impossible l'atterissement des bateaux à vapeur, des chalans et autres embarcations, et par conséquent, le déchargement des denrées qui nous arrivent des hauts.

C'est en raison des pertes considérables qu'éprouve le commerce de notre ville, par suite du mauvais état de cette partie du port, que nous recommandons à nos Aldermen de s'occuper immédiatement de l'ordonnance dont nous venons de parler; et c'est au nom de tous les négocians de la partie supérieure de la ville, en celui des capitaines et des subrécargues de plus de six cents bâtimens employés au cabotage du Mississipi, et comme interprète de l'opinion et des besoins d'une moitié de la population de la Nouvelle Orléans que nous faisons un appel au Conseil, se fiant, comme nous le nommons, qu'il sentira trop bien la nécessité de réparer et de rendre praticable cette partie du port pour mettre de nouveaux retards à l'adoption de l'ordonnance pourvoyant à la construction de la nouvelle levée du 7e. district et de la banlieue supérieure.

Si l'ordonnance est vicieuse en plusieurs points comme nous le pensons, si quelques membres, bien intentionnés du reste, veulent par de sages mesures sauver à la ville quelques procès qui lui surviendraient peut-être, par le fait d'une adoption entière, le Conseil doit avoir assez de prudence pour amender les résolutions de manière à les rendre aussi parfaites et aussi équitables que possible. Mais d'un autre côté, et l'on ne saurait le nier, la chose la plus importante, celle qui ne peut occasionner la moindre crainte à la ville, c'est la construction de cette nouvelle levée. Elle doit être faite et faite immédiatement, afin que notre commerce puisse jouir de tous les avantages qui lui sont accordés et garantis par l'acte d'incorporation du port de la Nouvelle Orléans.

La Corporation doit faire construire cette levée immédiatement, disons-nous, car le tems presse pour cette opération. Sous peu le Mississipi commencera sa crue annuelle, et si l'on n'entreprend pas de suite le travail de cette levée il faudra sûrement le renvoyer à l'année prochaine, et peut-être même aux calendes grecques. Alors qu'en résulterait-il? La partie souffrante de notre population, la ville entière aura le droit de se plaindre de ses mandataires et du peu de sollicitude qu'ils portent aux intérêts de la communauté.

Nous le répétons: la question de la levée du 7e. district est l'une des plus importantes qui soient soumises à l'attention du Conseil. Si cependant l'on met en doute les observations que nous venons de faire; s'il arrive que l'on cherche à mal interpréter les motifs qui nous ont guidés, nous dirons alors à ceux qui condamneraient nos réflexions: consultez l'opinion générale des citoyens, appelez-en à tout le commerce de notre ville, à la moitié de la population qui souffrent en raison des entraves mises à leurs transactions journalières par l'état de délabrement dans lequel se trouve cette partie du port qui se trouve en face du 7e. district; prenez même le témoignage de nos médecins les plus *expérimentés relativement à leur opinion* sur la batture actuelle du faubourg Ste. Marie, et sur les nombreuses épidémies qu'elle occasionné, et tous, même en sommes persuadé, collocuront à dire qu'il est de toute urgence de faire disparaître immédiatement ce cloaque immense qui gêne à la fois le commerce et qui répand annuellement dans notre ville le germe des maladies les plus désastreuses.

LE MAIRE ET LE CONSEIL DE VILLE.

Le Maire ne cesse de répéter, dès qu'il s'agit au Conseil de faire la moindre dépense pour des améliorations locales, "je ne puis y consentir parceque les finances de la ville sont dans un état de délabrement qui défend toute espèce d'appropriation." A cela le Conseil répond: je persisterai parce que je sais très bien que le trésor n'est pas dans un semblable état. Qui des deux a raison, du maire ou du Conseil? Nous ne pouvons le dire au juste. Cependant, d'après les rapports hebdomadaires du trésorier il paraîtrait que la balance de l'actif est assez forte à chaque tableau présenté par cet officier; et nous ne pouvons comprendre comment, d'après de semblables tableaux, il puisse y exister un pareil délabrement dans les affaires de la Corporation. Quoiqu'il en soit néanmoins, nous croyons qu'il est d'une très mauvaise politique, de la part de notre premier magistrat de motiver ses refus ainsi qu'il le fait; de système ne peut tendre qu'à jeter chez l'étranger de la défaveur sur les ressources de la ville et mettre des entraves presque certaines aux opérations financières qu'elle se trouvera dans la nécessité de faire. Mais s'est à tort que nous disons que ce système peut tendre à ce résultat. Le discrédit est complet. Presque toutes les feuilles du Nord, de New-York, de Boston et de Philadelphie particulièrement quotent les ventes de nos *bonds* en circulation à un prix au dessous de celui qu'ils valent réellement; et encore, se trouve-t-il peu d'acheteurs. Les prix courans de Liverpool et de Londres présentent le même désordre.

Nous ne pouvons mettre dans l'oubli que dans bien des pays qui influent sur le placement de leurs fonds, on lit avec avidité les rapports officiels des délibérations du Conseil de ville de la Nouvelle-Orléans, et que, pour ce qui a rapport aux transactions de notre Corporation, pas une syllabe n'est perdue de ces rapports; et c'est de là, peut-être, que dépend la hausse et la baisse de nos effets négociés à l'étranger. Qu'il y ait donc plus de circonspection dans le pouvoir délibératif qu'il apprenne moins souvent l'alarme, et nous verrons, nous en sommes certain, renaître la confiance générale, et les billets de la ville soutenir la concurrence avec les effets les plus solides.

Nous ne saurions laisser échapper ici une réflexion que nous croyons être assez juste: le comité de finances, au lieu de s'occuper de tant de choses dont elle n'a que faire, telles que la lettre de M. Livingston au sujet de la transaction Deslondes, la pétition des habitans de la rue Gironde, celle des assesseurs de la ville, &c. &c. ferait bien mieux de consacrer une partie de son temps à dresser un tableau qui prouvât la situation exacte du trésor, et fît voir même temps quelles sont les dettes et les ressources de la Corporation. Nous sommes persuadé que le résultat d'un tel tableau serait de démontrer à l'évidence que la ville peut faire le plus grand honneur à tous les engagemens qu'elle a contractés, qu'elle contracte et qu'elle pourra contracter à l'avenir.

RIVIERE ROUGE.

La Rivière Rouge se déborde depuis plus de 15 jours dans le Mississipi; nous en voyons une preuve évidente dans la couleur des eaux du fleuve. Depuis à peu près cette époque les maladies de la ville ont pris un caractère assez sérieux, et les mortalités ont augmenté considérablement. Tous les ans c'est au moment que le Mississipi reçoit et entraîne avec lui les eaux de cette rivière tributaire qu'ont lieu les épidémies de notre ville. N'y aurait-il donc pas une grande analogie entre ces deux circonstances qui se manifestent pour ainsi dire en même tems? Nous savons pertinemment, et tous ceux qui ont eu l'occasion de visiter et de parcourir les différentes paroisses situées sur les bords de la rivière Rouge le savent comme nous, que les habitans de ces endroits considèrent l'eau de cette rivière comme très malsaine, et c'est pour cette raison qu'ils ne la boivent pas. Ils ne consomment que des eaux de fontaines ou de pluie. Ne pourrait-il pas alors se faire que c'est du mélange de l'eau de cette rivière avec celle du Mississipi et de l'usage que l'on en fait ici, que résultent les maladies qui règnent régulièrement à la Nouvelle-Orléans pendant l'époque de la saison actuelle? Ce n'est qu'une simple conjecture de notre part; cependant nous croyons devoir la soumettre à nos médecins; ils pourraient à ce sujet faire des expériences qui décideraient *positivement* du mérite d'une pareille suggestion.

NOUVELLES IMPORTANTES DU MICHIGAN.

GUERRE COMMENCEE ET ACHEVEE!

Nous apprenons par le *Commercial Advertiser*, de New York, que les contestations entre l'Etat de l'Ohio et le territoire du Michigan se sont terminées d'une manière tout à fait pacifique. Ce dernier est demeuré paisible possesseur du territoire disputé. Ce résultat est dû entièrement à une rare innocente des juges de la cour de Toledo. Les détails de laquelle sont amplement donnés dans une lettre écrite de cette ville et publiée dans le journal dont nous extrayons ces nouvelles. Les troupes de l'Ohio évacuèrent *Toledo* le mercredi 9 du courant, et M. le *secrétaire gouverneur Mason* remettra probablement les insignes de sa place.

La longueur des détails de cette singulière et mémorable campagne nous met dans l'impossibilité de les donner dans notre feuille de ce jour.

NOUVELLES PLUS RECENTES DE HUIT JOURS D'EUROPE.

EXPEDITION DEFINITIVE DU GEN. EVANS.

Par l'arrivée en notre port du navire *Glenarm*, en 50 jours de traversée de Liverpool, nous avons obtenu de l'obligeance du capitaine, une feuille de cette ville du 8 où nous fournit des nouvelles de Paris de quatre jours plus récentes. Nous nous empressons d'offrir à nos lecteurs tout ce qui nous a paru le plus intéressant.

FRANCE.

PARIS, 5 août.

Les gazettes de Paris sont pleines de détails sur l'attentat commis contre la vie du roi. Le *Constitutionnel* annonce, avec apparence de raison, que l'assassin est un Corse, nommé Pieri, qui a servi dans les gardes de Murat (alors roi de Naples) et qui se trouvait avec ce malheureux prince dans l'expédition si funeste qu'il fit pour ressaisir son sceptre. Le *Journal de Paris* de dimanche dernier, 2 août, prévient ses lecteurs que tous les détails fournis jusqu'à ce jour par les autres gazettes sont erronés, mais d'annonce que dans le courant de la journée on a fait de grandes découvertes qui feront paraître la vérité dans tout son jour.

L'effet produit sur la masse du peuple français par cet affreux événement, fait on ne peut plus d'honneur au caractère national. De tous les coins de la France de nombreuses adresses de félicitations arrivent au roi, qui cependant n'est pas aimé. Mais tout le monde s'empresse de témoigner l'horreur que doit inspirer un pareil attentat. Les députés s'empressent de se rendre à Paris. Le président de la chambre, M. Dupin, est à son poste et a convoqué une réunion préparatoire des membres, qui a eu lieu le lund, 3 août. De nouveaux projets de loi devaient être présentés le jour suivant.

On fait à chaque instant de nombreuses arrestations; mais la plupart des personnes jusqu'à présent prises par la police appartiennent à toutes les nuances d'opinions politiques et sont immédiatement relâchées. Il paraîtrait donc, qu'en dépit des assertions du *Journal de Paris*, le gouvernement et sa police n'ont encore pu découvrir aucune des ramifications de ce complot, si tant est qu'il en ait eu. Cependant de ce funeste attentat deux grands malheurs vont résulter. Il paraît certain que le gouvernement va demander des pouvoirs additionnels à la Législature, et il est encore bien plus certain que l'opposition tout en témoignant de son horreur d'un pareil crime, s'efforcera néanmoins à empêcher tout empiétement sur les libertés du peuple qui est entièrement étranger à cet attentat.

Des seize malheureuses victimes du 28 juillet dont les corps avaient été déposés dans l'église St. Paul, on n'en avait d'abord embaumé que quatre, bientôt il devint indispensable d'en faire autant aux cadavres y compris ceux des colonels Raffe et de Rieussec. En effet ils avaient d'abord été enfermés dans un cercueil de plomb que contenait un autre cercueil de chêne; et dans cet état envoyés à leurs familles par la maison du Roi. Mais la décomposition des matières produisit une telle fermentation que les cercueils de plomb éclatèrent, et l'église se remplit d'un gaz méphitique dangereux. C'est dans cet état qu'on procédait à l'embaumement des corps. Cette opération dangereuse vû l'état de putréfaction des cadavres et la chaleur excessive de la saison, fut faite par différens médecins, chirurgiens apothicaires de voisinage sous l'inspection de plusieurs employés supérieurs du ministère de l'Intérieur qui par ordre exprès du Roi, devaient être présens, ainsi que les aides-de-camp du Roi, le directeur des inhumations publiques, le maire du huitième arrondissement &c. Les parens de ces malheureuses victimes, réunis autour des cercueils eurent l'affreux spectacle de contempler leurs traits décomposés. Ces opérations furent faites dans une petite cour attenante à l'église. Le recteur de la paroisse et tout son clergé étaient présens, et non contens de prodiguer aux familles de ces malheureuses victimes toutes les consolations de la religion, ils avaient même à compléter cet affreux travail, dans lequel on a du employer plus de 50 livres de sublimé corrosif.

Le Courrier Français dit qu'il est généralement cru dans le public que trois projets de loi vont être immédiatement soumis à l'approbation des chambres. L'un aura rapport aux caricatures publiques, l'autre obligerait les écrivains d'articles politiques des journaux à signer leurs noms au bas de leurs productions, et le dernier rendrait le vote secret d'une majorité de 7 contre 5 du jury suffisante pour condamner un accusé.

EXPEDITION D'ESPAGNE—DEPART DU GENERAL EVANS.

LONDRES, 7 août.

Le général Evans s'est embarqué mercredi soir, 5, à bord de la frégate à vapeur espagnole *Isabel II*, qui est partie de bonne heure le jour suivant pour l'Espagne. Le général Alava s'était rendu à Plymouth, où la frégate devait toucher pour le prendre à son bord. Le colonel Le Marchant, adjudant général, M. Faxardo, commissaire général aux nombre d'officiers de l'état-major, tous accompagnés de M. Sandoval, secrétaire, et de MM. Wilcox et Anderson, agents de la légation d'Espagne étaient provisoirement partis dans un bateau à vapeur de Hungerford Staire pour se rendre à bord de l'Isabel II. Cependant l'embarquement du général Evans fut secret et ce n'a été qu'à une heure très avancée (10 heures et demie) qu'il fut reconnu par une foule d'individus réunis sur le quai, et salué par des applaudissemens vifs et prolongés, lorsque la frégate poussa au large. Environ cinq mille hommes de troupes auxiliaires sont maintenant débarqués en Espagne ou partis pour s'y rendre; et toute la légion sera au grand complet dans deux ou trois semaines.

LONDRES—*Chambre des Communes—Séance du 3 août*

Emprunt des Indes Occidentales.

Le Chancelier de l'Echiquier ayant soumis à la chambre un document relatif à l'emprunt des Indes Occidentales donna quelques détails sur ce qu'avait fait le gouvernement à ce sujet. Le montant total de l'emprunt s'élevait à 20,000,000 de livres sterlings. De cette somme, 2,000,000 étaient consacrés pour la Maurice, et 1,000,000 pour le cap de Bonne-Espérance. Il serait donc 3,000,000 de livres sterlings de prélevés de la somme totale. On devait suspendre l'application des 17,000,000 liv. st. destinés aux Barbades. Les actes de l'assemblée de cette colonie n'ayant point paru satisfaisants. Le chancelier faisait monter les différentes sommes à retrancher à 5,000,000 de livres sterl. Il proposait donc 15,000,000. Tel était le montant de l'emprunt proposé. Après quelques discussions, le bill fut éventuellement adopté

Pied à terre de la Russie dans la Méditerranée.

Le journal l'*Insulaire*, de Corse, du 15 juillet, contient l'article suivant:

Des avis reçus de Porto Ferraio, (île d'Elbe) annoncent que le grand duc de Toscane avait cédé la Pianosa à une compagnie Russe, pour la somme de 60,000 piastres. Nous ne savons pas quelle importance le gouvernement Russe peut attacher à la possession d'une petite île de la Méditerranée. Cependant les préparatifs maritimes de cette puissance dévoilent d'immenses projets. La Russie menace l'Inde par la Perse, et sa toute puissante influence sur le Porte Ottomane met en danger nos établissemens d'Afrique. Il est bien notoire que ce fut la Russie qui projetta et fit mettre à exécution l'expédition contre Tripoli. Cet événement qui met au jour toute l'ambition de cette puissance, produisit une vive sensation à Londres et à Paris. Et l'occupation de la *Pianosa* n'attirerait pas l'attention de ces deux cabinets! Ne croit-on pas que la Russie ne cherche à empiéter sur le commerce de la Méditerranée? Mais nous voyons que la possession de la *Pianosa* a réveillé toute l'attention du *corps diplomatique*, et l'envoyé Russe à Florence a de faire preuve de beaucoup de talens pour faire réussir cette importante négociation. La *Pianosa* (la *Planosa* des Romains), dit le *Journal des Débats*, est une petite île dans la mer de Toscane, située entre la Corse et l'île d'Elba. Son territoire est fertile et bien boisé. La population ne consiste que d'un petit nombre de familles.

PLUS RECENTES ENCORE!!

Depuis que nous avons reçu les nouvelles qui précèdent, le courrier est arrivé nous apportant des journaux du Nord de dates régulières. Nous voyons dans une feuille de New York que le navire paquebot *United States*, parti de Liverpool le 9 août était arrivé dans ce port, fournissant des nouvelles plus récentes, d'un jour, de Londres.

Le contrecoup de la mort du maréchal Mortier s'est fait sentir si vivement dans sa famille que la santé de la duchesse de Trévise faisait naître de très vives inquiétudes.

La Chambre des Pairs a arrêté qu'elle porterait le deuil pendant cinq jours à dater de celui des funérailles des victimes de l'attentat du 28.

Parmi les personnes arrêtées immédiatement après la catastrophe du 28 juillet, se trouvaient M. Armand Carrel et deux autres publicistes. Mais ils ont été mis en liberté peu de temps après.

On a reçu des dépêches de sir John Hay, commandant la station navale sur les côtes orientales de l'Espagne. Cet amiral adressa au général Evans des remontrances sur l'assassinat de trois Anglais, appartenant au steamer du capitaine Henry. Ces trois malheureux matelots descendus sans armes à terre, furent saisis par les Carlistes et fusillés de sang froid. Le général Evans en répondit à l'amiral, lui témoigne ses regrets particuliers pour en qualité d'officier anglais, mais il lui fait savoir qu'il n'a agi que d'après les ordres de son maître don Carlos—Et qu'à l'avenir, en vertu de ces mêmes ordres, il ferait fusiller comme des chiens tous les Anglais qui lui tomberaient entre les mains.

FRANCE.

PARIS, 5 août—Une mesure importante et décisive vient d'être adoptée par le ministère français qui motive cette mesure par l'attentat commis sur la personne du Roi. Il ne s'agit de rien moins qu'un nouveau code de lois qui régirait la presse. Le Président du Conseil en a fait la proposition à la Chambre des Députés, le 4 août. Ce projet de loi contient 21 articles dont voici les principaux.

Art. 2. Pour jeter du ridicule sur la personne ou l'autorité du Roi—Depuis six mois jusqu'à cinq ans d'emprisonnement, la perte des droits civils et une amende de 500 à 10,000 francs.

Art. 3. Pour nommer ou seulement faire allusion au Roi dans un dessin politique, emprisonnement d'un mois à un an, et une amende de 500 à 10,000 francs.

Art. 4 Toute attaque faite par écrit contre la *forme* ou le principe du gouvernement du Roi, sera réputée crime de haute trahison, et punie par un emprisonnement illimité, et une amende de dix mille à cinquante mille francs.

Art. 5. Quiconque s'avouera républicain, ou prétendra que cette forme de gouvernement devrait être introduite en France, sera puni par un emprisonnement de six mois à cinq ans, et une amende de 500 à 10,000 francs.

Art. 6. Les mêmes peines seront également appliquées à quiconque s'avouera Carliste, ou invoquera le gouvernement carliste.

Art. 8. Tout journaliste coupable de récidive dans aucun de ces délits sera condamné au double de ces amendes, et même au quadruple pour chaque délit subséquent.

Art. 10. Chaque éditeur devra apposer son nom au bas de ses articles, sous peine d'une amende de 500 à 3000 fr.

Art 12. L'éditeur d'un journal qui refusera de faire connaître l'auteur d'un article sera puni par un emprisonnement d'un mois à un an, et une amende de 1000 à 5000 francs.

Art. 13. Dans le cas où un éditeur serait emprisonné, la feuille, si elle continue à paraître, devra être rédigée par un nouvel éditeur.

Art. 14. Aucune caricature politique ne pourra être publiée à Paris sans la permission provisoire du ministre de l'Intérieur ou dans les provinces, sans celle du préfet, sous peine d'une amende de 100 à 1000 francs, et emprisonnement.

Art. 15 et 16 a rapport aux représentations dramatiques qui ont trait à la politique: elles sont entièrement proscrites ou soumises à des rigoureuses.

Tous les autres articles jusques et y compris l'art. 21 sont d'une nature technique et peuvent se résumer ainsi. Le parquet et les juges ont des avantages immenses sur les accusés qui n'auront que rarement le droit d'en appeler à la cour de cassation, jusqu'à présent l'espoir de tous les Français persécuté.

Un autre projet de loi autorise le vote secret des membres du jury qui pourront passer condamnation à une majorité de 7 contre 5.

Une lettre de Toulon vous annonce ce qui suit:

"Il paraît que le gouvernement appréhende de nouvelles attaques. La branche aînée des Bourbons médite une invasion, aussi le gouvernement prend-il des mesures extraordinaires sur tout le littoral de la Méditerranée. Une personne de la Ciotat qui vient d'arriver par mer à Toulon a pu découvrir la plus grande activité sur tous les points de la côte. Des postes nombreux de douaniers ont été établis sur toute la côte entre le Ciotat et Toulon, et des *sentinelles* qui sont placées à de très courtes distances sur toute cette ligne, sont constamment sur le qui vive.

Funérailles des victimes de juillet à Paris.

La triste cérémonie qui devait clôre la sanglante tragédie qui interrompit d'une manière si déplorable les réjouissances commémoratives des trois grandes journées a eu lieu le 4 août.

Dès la pointe du jour la nombreuse population de cette vaste métropole inondait les rues et les boulevards qui devait parcourir le cortège. La garde nationale de Paris, augmentée par celle des villes avoisinantes dans un rayon de 10 lieues, et accourue volontairement pour assister au lugubre convoi, formait une triple haie dans l'immense étendue depuis la place de la bastille jusqu'à la Madeleine, et delà, avec les troppes de ligne, jusqu'à l'hôtel des Invalides. Gardes nationaux, soldats, citoyens de toutes les classes avaient compris la nécessité de protester d'une manière énergique contre l'horreur que leur inspirait ce crime atroce, et de la sympathie qu'ils éprouvent pour les victimes.

Toutes les boutiques de la capitale étaient fermées, non seulement dans les rues que devait parcourir le cortège, mais encore dans les quartiers les plus éloignés. Enfin c'était le peuple entier qui assistait à un convoi. A 8 heures et demie précises les dépouilles mortelles de chacune des victimes furent enlevées de la chapelle ardente où elles étaient exposées depuis le lendemain de l'événement, et transportées sur leurs chars respectifs. Alors commença la marche funèbre: trois voitures de deuil contenant le clergé de la paroisse St. Paul, précédaient le premier char sur lequel se trouvait le corps de Mademoiselle Rémi, pauvre jeune fille assassinée à 14 ans.

La vue de ce char si simple produisit l'effet le plus touchant.

Il était entièrement drapé de blanc et tiré par deux superbes chevaux d'un blanc de neige. Douze jeunes filles *voilées et vêtues de blanc* tenaient les coins du poele. Le char était immédiatement suivi par les parens et les amies de la défunte. Dès que la procession se fut mise en marche, le plus religieux silence régna dans cette foule innombrable qui encombrait les rues, les fenêtres et jusqu'aux toits de toutes les maisons de la rue St. Antoine. Le chagrin peint sur toutes les contenances, les yeux humides de ces hommes du peuple protestaient bien d'une manière sublime de leur horreur de ce lâche et sanglant attentat, qui venait de précipiter dans la même tombe et le vétéran inutile et la jeune fille à peine entrée dans le monde. En suite venaient successivement les chars qui portaient les corps de *M. Labrousse, receveur du 7e. arrondissement*, MM. Brunot et Inglard, tisserands, et M. Ardoin, ouvrier. Après venaient les corps de MM. Benoistet, Leger et Ricard, grénadiers, et de M. Prudhomme, sergent de la 8e légion. Leurs compagnons d'armes portaient les coins de chaque poele; pour le capitaine Villate c'étaient des officiers de la ligne, pour le colonel Raffe, des officiers supérieurs de la garde municipale et de la gendarmerie départementale, pour le colonel de Rieussec, des officiers supérieurs de la 8e légion, pour le général de division Delachasse de Vérigny, des généraux des armées et pour le maréchal Mortier, quatre maréchaux de France, Messieurs Grouchy, Gérard, Molitor et l'Amiral Duperre. Chaque draperie portait un écusson d'argent aux armes ou aux chiffres du défunt. Sur celle qui couvrait le corps de M. de Vérigny, on distinguait sa couronne de comte.

Le char du maréchal Mortier, indiquait par sa splendeur qu'il portait la dépouille mortelle d'un prince guerrier. 8 chevaux noirs caparaçonnés de tentures noires à larmes et étoiles d'argent, et couverts de panaches, tiraient un char funèbre qui, par sa magnificence, défie toute description, et qui cependant n'était que convenablement approprié à sa funèbre destination. Quatre statues colossales, en argent sur un piédestal massif de même métal, le tête couverte d'un casque d'argent entouré de panaches noirs, et emblématiques des vertus guerrières, se trouvaient sur le sommet du char, et l'environnaient. Aux quatre coins se trouvaient encore autant de statues en argent, représentant des vertus chrétiennes. Plusieurs pavillons tricolores, enlevés au cercueil sans le masquer, laissaient apparaître le manteau d'hermine qui le couvrait, et sur le quel reposaient les armes et la couronne ducale du défunt, toutes les insignes de son rang, et pardessus tout sa visière et bonne épée.

Après les autorités venaient l'école Polytechnique, une députation des décorés de juillet et une foule de peuple. Les maréchaux de la Rapée ne fouaient remarquer par une immense bannière couronné d'immortelles entrelacées de crêpes, sur la quelle était écrit "La Rapée—Vive la charte et la liberté" sur une autre bannière on lisait "Les ouvriers des portes". Lorsque le cortège fut arrivé sur le lieu fatal témoin de tant d'assassinats l'émotion publique fut portée à son comble.

Le roi, accompagné des ducs d'Orléans, de Nemours et du Prince de Joinville, quitta les Tuileries à 11 heures précises, et monta à cheval pour se rendre aux Invalides. Sa majesté fut accueillie à son passage par, les acclamations unanimes du peuple. A 11 heures et demie, la Reine et les princesses ses filles étaient dans le temple de l'Hôtel, et peu de temps après le roi et son cortège, y pénétraient du côté de la place Vauban, par le moyen d'un pont jeté sur les fossés. Arrivé sous le dôme, sa majesté tourna à droite, passa devant les Pairs et, les Députés qui l'accueillirent aux cris mille fois répétés de "Vive le Roi" Delà, passant devant la tribune diplomatique, S. M. fut accueilli avec respect et cordialité.

L'Estrade qui avait été disposée sous le dôme pour y recevoir les corps était décorée avec la plus grande magnificence et brillamment illuminée. Chaque côté de l'avenue conduisant de la porte d'entrée au fond du temple était décoré d'obéliques tendues de noir, et joints l'un à l'autre par des guirlandes de cyprès, entre mêlées de drapeaux tricolores. Les fenêtres de ce vaste édifice, tendues de noir dans toute leur hauteur, ne laissaient pénétrer aucun rayon de jour. Chaque arcade était éclairée par un immense lustre. Les colonnes et les pilastres près le maître autel étaient recouvertes de velours noir et de crêpe, et à la gauche on avait placé une estrade basse sur laquelle se trouvaient des sièges, des coussins et des *prie dieu* tendus de noir et brodés d'argent à l'usage du roi et de sa famille.

Immédiatement dessous le dôme on avait élevé une immense estrade carré, avec 14 cénotaphes, tous à la même élévation, et surmontés par une superbe tente d'une dimension colossale. Les ornemens d'architecture qui décorent le dôme étaient voilés par des tentures funèbres qui excluaient entièrement la lumière du jour. Tout autour de la base du vaste catafalque que nous venons de décrire se trouvaient de gigantesques candélabres; le sommet était couvert d'innombrables cierges, et du dôme descendaient quatre énormes lampes funéraires, et une quantité de lustres.

Les noms de chacune des victimes de cet odieux attentat du 28 juillet étaient tracés en lettres d'argent tout autour du catafalque que gardaient des détachemens de la légion de la garde nationale, et des troupes de ligne.

A une heure et demie le convoi funèbre fit son entrée dans le temple. Les cercueils furent placés sur l'estrade, et cette partie de la cérémonie, qui faisait voir 14 victimes à la fois produisit une pénible et profonde impression dans l'assemblée. A deux heures et demie l'archevêque de Paris monta à l'autel, entoné d'un nombreux clergé, et la sublime messe des morts de Cherubini commença.

M. l'Abbé Landrieux prononça une oraison funèbre qui produisit la plus profonde sensation. Le révérend orateur fit ressortir les nobles et brillans exploits qui avaient illustré la carrière du brave mais malheureux maréchal, et finit en payant avec sensibilité un tribut de respect à la mémoire des autres malheureuses victimes qui, comme lui, étaient tombées sous le plomb d'un assassin.

LONDRES, 4 août.

Le bateau à vapeur *Royal Star*, est arrivé à Plymouth vendredi soir, d'Espagne, avec 20 invalides des forces dernièrement débarquées à St. Sébastien. Plus de 2000 hommes de troupes anglaises sont déjà débarqués à St. Sébastien et un corps de 500 hommes devait entrer en service lorsque le bateau est parti. Le bateau à vapeur Pétersburg, portant 18 canons, croisait à la hauteur de St Sébastien.

—Le bill de l'Eglise Anglicane continue à être discuté à la Chambre des Communes, à la séance du 3, les cinquante premiers articles du bill avaient été adopté presque en totalité, l'article 51 relatif à la remise du million avancé à l'église d'Irlande a été lu et adopté à une majorité de 237 voix.

(*Extrait du* LONDON TIMES *du 8 août*)

Une députation des porteurs de bons colombiens, interprète des vœux de la dernière assemblée publique, a eu hier une entrevue avec M. Mendizabel, ministre des finances de l'Espagne, au sujet de l'indépendance des ci devant colonies Espagnoles de l'Amérique, en faveur de laquelle on réclamait l'influence du ministre, à son arrivée à Madrid; on demandait également l'appui des divers membres du ministère, M. Mendizabel répondit en ces termes:

"Je me ferai un honneur et un plaisir d'être auprès de mes collègues, de Madrid, l'interprète de vos désirs relativement à l'indépendance des colonies Espagnoles de l'Amérique. Je ne doute pas qu'ils ne partagent les sentimens de considération et de respect que j'éprouve pour ce noble royaume (Grand-Bretagne): royaume dans lequel j'ai trouvé l'hospitalité la plus cordiale, et qui m'a honoré d'une large part d'égards et de confiance. Je serai donc toujours le plus sincère et le meilleur des agens de l'Espagne lorsqu'il s'agira de resserrer les liens qui unissent entre elles ces deux contrées.

"La députation se retira parfaitement satisfaite de la réponse de Son Excellence. M. Mendizabal quittera Londres, à ce que l'on suppose, dans la journée du 9. Ses rapports avec le gouvernement Portugais sont finalement terminés. Il a payé toutes ses acceptances à ce sujet, quoiqu'elles ne fussent pas encore dues et quoique les parties intéressées, malgré leur confiance dans la bonté des securites, refusassent d'accorder aucun escompte.

IRLANDE.—Les grands troubles ont eu lieu à Dublin le 3 août dernier. Ils ont été excités, comme de coutume, par les dissentions entre les Orangistes et les Réformistes. Il y avait de 20 à 30 mille individus de chaque, le plupart d'entr'eux, armés de bâtons, de couteaux, de piques, de pierres &c. Deux compagnies du 99e. régiment, et les gendarmes à cheval et à pied reçurent l'ordre de sortir; ils parvinrent à les dissiper l'émeute, après qu'il y eut et plusieurs personnes de blessées grièvement. D'autres détails donnent comme certain qu'il n'y avait pas moins de 60,000 personnes de réunies.

ESPAGNE—Une émeute terrible eut lieu à Barcelone dans la nuit du 25 juillet dernier. Six couvents furent détruits par les flammes, et tous les moines et autres religieux mis en morceaux. Les perturbateurs passent pour être des royalistes et leur rage s'est déchaînée contre tous ceux qu'ils soupçonnaient être Carlistes. De semblables excès ont eu lieu à Tarragona et à Réusa.

Les deux armées belligérantes étaient en présence l'une de l'autre le 1er. Août.

PORTUGAL—Un décret officiel annullant au 31 janvier procham, le traité de commerce entre la Grande-Bretagne et le Portugal, fut promulgué le 24 juillet. Ce décret est la conséquence d'une disposition contenue dans le traité, autorisant l'une ou l'autre des deux puissances à casser le dit traité, après six mois d'avis préalables.

Nous ne savons comment l'Angleterre recevra ce décret. Nous doutons même qu'elle le voie favorablement. Les ventes publiques des propriétés nationales ont commencé et sont très-animées. On dit que la Reine perd de sa popularité en raison de l'opinion générale qu'elle se laisse trop gouverner par une vieille marquise, enragée orthodoxe. On assure qu'il existe une grande froideur entre la duchesse de Bragance et la Reine sa fille.

M. Pigault-Lebrun est mort, le 26 juillet, à la Selle, au-dessus de Beaugival, route de Saint Germain. Il avait 82 ans.

Madame Centi Damoreau. Nous apprenons de le journal de Liverpool, que cette délicieuse cantatrice s'est retirée du grand opéra; elle doit se consacrer principalement à professer la musique à Bordeaux.

NECROLOGIE.

Est décédé, le mardi 29 du courant, à 7 heures du soir, le célèbre serpent sans tête que nous possédions à l'établissement de ce journal. Ce singulier reptile a vécu près de 40 jours privé du seul organe par lequel il pouvait prendre sa nourriture. 40 jours il a dû éprouver les plus grandes souffrances, par suite de l'affreuse blessure qu'il avait reçue; aussi nous espérons que sa longue agonie et le calme qu'il a observé, lui mériteront une petite place dans le séjour des élus, si toutefois il y a un paradis pour les serpens.

Bureau de la compagnie des architecte du 8me. district de la Nouvelle Orléans,
Séance du lundi 23 septembre.

SUR demande par écrit de plusieurs actionnaires il a été résolu qu'une assemblée des actionnaires, au fond capital de la dite compagnie aurais lieu vendredi 2 octobre, à 5 heures de l'après-midi, au bureau de la compagnie; assemblée à laquelle Messieurs les actionnaires sont invités à vouloir bien se rendre:
Par ordre de la direction,
30 sept G. PLESSY, secrétaire.

MARCHANDISES SECHES.

EC